

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION
CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Octobre

Les discours Goblet-Cavaignac

Les discours prononcés à Paris par M. René Goblet et à Cahors par M. Godefroy Cavaignac font le tour de la presse.

Voici les appréciations de quelques-uns de nos confrères :

La Libre Parole :

M. Cavaignac, qui depuis de longs mois avait tenu un silence obstiné, a prononcé, à Cahors, un grand discours qui ne manquera assurément pas d'avoir un profond retentissement. Nous voulons sans tarder, nous qui ne pouvons être accusés d'une bienveillance trop grande à l'égard de M. Cavaignac, adresser nos félicitations au député de la Sarthe, qui a tenu un langage qui l'honore grandement. Ce qu'il a dit du « ralliement », ce qu'il a dit de ces anciens démagogues « apprivoisés par le voisinage des syndicats financiers », ce sont là de bonnes paroles. Ce n'est ni un révolutionnaire, ni un socialiste, ni un antisémite, celui-là.

La France :

M. Cavaignac, persévérant dans sa croisade pour la réforme de l'impôt, voit dans cette idée une excellente pierre de touche qui permettra à la démocratie de reconnaître et de compter les siens.

L'Echo de Paris :

M. Godefroy Cavaignac, député de la Sarthe, a prononcé, en réunion publique à Cahors, un discours de la plus haute importance, une étude très savante et très claire du système actuel et de ses iniquités. Il a expliqué son propre système avec non moins de clarté.

Le Radical :

L'unanimité des applaudissements qui a salué dimanche les orateurs, de nuances et d'écoles diverses qui ont pris la parole à l'issue du banquet politique organisé par le comité républicain socialiste du premier arrondissement, a montré une fois de plus qu'il y avait une alliance républicaine socialiste pour un minimum de réformes.

Le Matin :

Le résumé de leurs discours montre que ces assaillants n'ont rien de commun dans leurs aspirations et dans leurs doctrines et qu'ils ne s'entendent que sur la partie négative de leur programme, c'est-à-dire sur la destruction de

l'ordre financier et politique actuel. Constatons, en passant, que parmi tant d'orateurs, le plus haineux, le plus venimeux a été, sans contredit, celui qui a parcouru le plus de chemin pour prendre rang dans l'armée révolutionnaire, M. Cavaignac.

La Liberté :

Les discours de M. Goblet et de M. Cavaignac ne sont qu'un violent réquisitoire contre le chef de l'Etat. Les journaux du parti ont depuis longtemps entamé la lutte; les leaders s'y jettent à leur tour. Nous voici revenus à plus de cinquante ans en arrière, aux fables absurdes du pouvoir personnel, par le prétexte duquel on croit pouvoir exciter la susceptibilité.

Le Temps :

Chacun des deux à sa façon, a tenu le langage belliqueux d'un chef de parti qui sonne le ralliement, et lance au combat ses troupes en leur marquant la position à enlever, les victimes à frapper. Il n'y a pas à s'y méprendre. Tandis que M. Goblet, accentuant de plus en plus ses sympathies pour le groupe socialiste révolutionnaire, fait un pas décisif de ce côté, M. Cavaignac en fait un autre qui le rapproche de la position occupée jusqu'ici par M. Goblet lui-même: il devient, quelles que puissent être à cet égard ses impressions personnelles et ses intentions, il devient, par son discours d'hier, le chef d'un radicalisme nouveau qui diffère de l'ancien en ce qu'au lieu de porter son effort sur des questions de pure politique, il le porte sur la question de l'impôt.

Entre les mains de M. Cavaignac, l'impôt progressif jouera désormais le rôle que joua naguère entre celles de M. Goblet ou de M. Pelletan la révision de la Constitution et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La différence, qui ne le voit! est tout au bénéfice des adversaires de la société actuelle et au détriment des institutions fondamentales sur lesquelles elle a jusqu'ici reposé.

Le Jour :

M. Cavaignac, dit-il, insinue là que les hommes qui sont au gouvernement en ce moment se font volontairement les complices de malhonnêtes gens. M. Cavaignac se targue, lui, de posséder une vertu d'essence supérieure qui voit partout le vice d'autrui. On lui répondra que les ministres qu'il englobe aujourd'hui dans des accusations odieuses ont été — quelques-uns du moins — ses amis avant sa conversion. Il admettrait bien, en tout cas, que deux ou trois d'entre eux sont honnêtes.

l'honneur de M. de Rennecourt, il était fastueux, on eût dit qu'Yvonne, chargée de ces détails, avait voulu montrer à Bertrand tout ce qu'il était peut-être à la veille de perdre.

M. de Rennecourt qui avait infiniment d'esprit et de savoir, conduisait comme il le voulait cette conversation étincelante. Il parlait art, peinture, musique, légende et passait de Wagner à la ballade de Léonore. Tout naturellement, il en arriva à « l'or du Rhin » ce trésor enseveli sous les flots bleus du fleuve et gardé par des sirènes.

— C'est une conquête difficile que ce trésor ajouta-t-il gaiement. Si j'avais vécu au moyen-âge, j'aurais assez aimé que « Ma Dame » n'eût pas la fantaisie de m'envoyer le lui chercher... Ah! à propos de trésor, j'en ai trouvé un dans les bois aujourd'hui, qui ne m'a pas donné d'autre mal que de le ramasser, tiens, où donc est-il? et, pendant ce temps, il cherchait dans toutes ses poches. Enfin, il tira quelque chose de son gilet et le tendit à Bertrand. Connaissez-vous ça?

Il fallut à Yvonne et à Cécile une force surhumaine pour ne pas trahir l'émotion qui leur montait à la gorge.

— Ça? répondit Bertrand, ça? eh bien! c'est trop fort, voilà, je ne sais combien d'années que je le cherche.

— Comment? ce bouton de manchette vous appartient.

— Oui! j'y tenais beaucoup et je n'avais jamais pu deviner où je l'avais perdu.

— Vraiment.

— Où l'avez-vous trouvé?

— La voiture m'avait fatigué, j'avais besoin de me dégourdir les jambes, je demandais à M. de

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a entendu lundi le rapport de M. Terrier sur les colonies. Dans le budget rectifié, le ministre propose 1,400,000 fr. de réduction sur le budget de son prédécesseur M. Boulanger.

De son côté, le rapporteur propose 600,000 francs, ce qui constitue une économie de 2 millions.

Les chapitres 1 et 2 sont réservés. Ils ont trait à l'administration centrale et au personnel.

La commission estime que le projet ne contient pas de détails suffisants sur les modifications que nécessite la transformation du sous-secrétariat en ministère.

Une longue discussion s'engage au sujet du chapitre 9, sur lequel il y a une augmentation de 1,175,487 francs.

Plusieurs membres s'étonnent de ne trouver aucune explication sur cette élévation de dépense. Sans la critiquer au fond, ils disent qu'on ne peut admettre cette façon de procéder qui constitue un manque d'égards envers le Parlement français.

Le rapporteur, M. Terrier, déclare qu'il n'a pas de renseignements sur ce point, étant donné qu'il considère le crédit comme une application d'une loi.

M. Lockroy proteste contre cette théorie et réclame l'ajournement du vote sur le crédit.

La commission décide de réserver le crédit.

Sur le chapitre 10, relatif au commissariat colonial, M. Pelletan demande qu'on réserve le vote du crédit, faute de justifications suffisantes. La commission ajourne le vote sur ce chapitre.

Sur les crédits pour frais de voyage par terre et par mer, qui comportent une augmentation de 254,845 francs, la commission a opéré une réduction de 200,000 francs. Elle a fait également une réduction de 150,000 fr. sur les crédits pour dépenses de matériel dans les hôpitaux.

La commission entendra vendredi le ministre des travaux publics sur les bâtiments civils.

L'augmentation de 170,000 francs, proposée par le gouvernement pour le matériel des services militaires, est réduite de 100,000 fr.

Une réduction de 22,000 francs est votée sur le crédit pour subvention au service local des colonies. La subvention de l'Etat au budget annexe (railway et port de la Réunion) est également diminuée de 70,000 francs. Les frais d'occupation du Soudan se trouvent accrues dans le projet de budget de plus de trois millions.

Rocheplœuc de me laisser mettre pied à terre; avec ma canne, je m'amusai à soulever les feuilles sèches. A un certain moment, je piquai ma canne toute droite; elle s'enfonça dans le sol, et, quand je la retirai, je vis quelque chose briller. Je me baissai et je ramassai cet objet.

— J'avoue que cela m'est particulièrement agréable.

M. de Maloy allait mettre son bouton de manchette dans sa poche, quand, Yvonne à laquelle M. de Rennecourt avait fait un signe à peine visible, lui dit :

— Voulez-vous me le montrer, mon cousin?

— Volontiers.

Elle l'examina quelque minutes en silence et n'avait pas eu le temps de le rendre à son propriétaire quand on ouvrit les portes du salon, M. de Rennecourt lui offrit le bras et, en sa qualité de maîtresse de maison, elle passa la dernière.

— Le bouton, demanda M. de Rennecourt.

— Le voici, répondit-elle, et le précieux objet disparut de nouveau dans la poche de M. de Rennecourt.

Quand il eut installé la douairière dans son grand fauteuil, Bertrand vint réclamer son bien.

— Je l'ai donné à M. de Rennecourt pour qu'il vous le rende.

Mais ce dernier, absorbé par la douairière, ne parut pas comprendre ce que lui demandait Bertrand.

— Tout à l'heure, répondit-il, et il continua la conversation commencée.

Au bout d'un instant Yvonne fit la remarque que l'un des épais rideaux qui pendaient aux fenêtres, et que d'ordinaire, on fermait le soir était

Après examen, il paraît nécessaire à la commission d'entendre le ministre avant de voter le crédit

Conseil des ministres

Au Conseil des ministres qui a eu lieu mardi, M. Dubost, ministre de la justice, a annoncé au Conseil, qu'il a ordonné des poursuites contre le journal *Le Chambard*, pour un article qu'il a publié le 29 septembre, offensant pour M. le Président de la République.

Le grand-duc Wladimir

Le président de la République a reçu, mercredi, à deux heures et demie, en audience solennelle, le grand-duc Wladimir, frère de l'empereur de Russie. Le président a rendu, aujourd'hui sa visite au grand-duc Wladimir à l'hôtel Continental.

La rentrée des tribunaux

La rentrée des cours et des tribunaux a eu lieu mardi sans incident.

A Paris, la messe rouge a été présidée par Mgr l'Archevêque, et célébrée à la Sainte-Chapelle.

Les élections Belges

Bruxelles, 16 octobre.

Le pointage sur les résultats officiels pour la Chambre, donne : élus, 77 catholiques, 7 libéraux et radicaux, 12 socialistes; 56 ballottages, dont une grande partie favorables aux socialistes.

M. Waldeck-Rousseau à ses électeurs

Dans sa lettre de remerciements à ses électeurs M. Waldeck-Rousseau dit notamment :

« J'avais quitté sans regret la vie publique; j'y reviens sans autre ambition que de seconder de toutes mes forces ceux qui cherchent dans le développement des institutions républicaines le bien du pays tout entier, dans la réalisation des progrès sociaux, un gage de prospérité nationale, dans la défense de l'ordre, la conservation de la liberté. »

Zola à Rome

Du Gaulois :

Contrairement à ce que disent certaines lettres et dépêches de Rome, nous croyons savoir que M. Emile Zola n'a pas encore sollicité d'audience du Pape. Il ne fera de démarches dans ce but que lorsqu'il se sera installé à Rome.

M. Zola, qui a publié *Lourdes* dans la *Tribuna*, sera reçu par la direction de ce journal, qui a mis à sa disposition un cabinet de travail pour toute la durée de son séjour à Rome.

resté ouvert.

— Je n'aime pas cela, dit-elle, il me semble toujours que, dans cette obscurité, il se cache un danger. Je m'imagine qu'il y a là des yeux qui épient.

— Quelle idée!

— C'est un enfantillage, je l'avoue, mais je ne puis me défendre de cette sotte terreur.

— Oh! ne vous dérangez pas, ma cousine, je vais fermer ce rideau qui vous inquiète.

Et Bertrand se leva; mais au lieu de faire ce qu'il disait, il se dirigea vers M. de Rocheplœuc, qui commençait, avec Henry, une partie d'échecs. Le sujet fut oublié.

Quand Bertrand vit tout le monde occupé et Cécile lisant... ou paraissant lire devant la table qui occupait le milieu du salon, il annonça qu'il allait monter chez lui pour fumer un cigare.

— Après votre partie, dit-il à Henry, vous me rejoindrez. A tout à l'heure... et sans attendre la réponse, il sortit.

Il monta, en effet, chez lui, mais en redescendit bientôt, vêtu d'un de ses longs manteaux d'importation anglaise qu'on nomme des ulsters et qui vous enveloppent de la tête aux pieds. Il ouvrit, avec précaution la porte du vestibule et descendit dans le parc.

S'il l'eût suivi, on l'eût vu longer les fenêtres du salon et examiner longuement Cécile, toujours absorbée dans sa lecture... on eût vu aussi une ombre se glisser sous les grands arbres et se rapprocher peu à peu de la maison.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 37

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXXI

— Je m'en charge! s'écria joyeusement Henry.
— Ah! encore un mot, reprit M. de Rennecourt. Pendant le dîner, ne vous étonnez de rien de ce que je pourrai dire ou faire.
— C'est entendu!

XXXII

Ce soir-là, Bertrand fut plus brillant, plus séduisant que jamais. Il faisait profession d'aimer beaucoup M. de Rennecourt et ne perdait aucune occasion de le lui témoigner. Les réparties les plus fines, les mots les plus spirituels s'échangeaient d'un bout de la table à l'autre, et éclataient comme un véritable bouquet d'artifice : c'était une fête pour l'esprit, aussi bien que pour les yeux. La vieille argenterie de famille, les fleurs les plus éclatantes de la serre, les cristaux taillés, les fines porcelaines de Sèvres encombraient la table et lui donnaient l'aspect le plus délicieux. Le service, à Kéralain était toujours élégant. Ce soir-là, en

L'Expulsion des princes

Du Journal :

Nous avons, ces jours-ci, annoncé la prochaine arrivée à Paris du prince Louis-Napoléon; le jeune lieutenant-colonel aux dragons de Russie se propose de faire en l'hôtel de la rue de Berri, chez sa tante, la princesse Mathilde, un séjour de quelque durée.

Or, à ce propos, l'on nous demande si le gouvernement fera appliquer dans toute sa rigueur l'article premier de la loi du 22 juin 1886, lequel dit :

« Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture. »

Le texte est formel. D'autre part, le prince Victor Napoléon n'est pas marié; par suite, son héritier direct dans l'ordre de primogéniture n'est autre que son frère unique, le prince Louis : celui-ci, donc, fera bien de se renseigner sur les intentions du gouvernement à son égard.

L'Amiral Gervais

Le vice-amiral Gervais, arrivé dimanche à Toulon, a pris officiellement lundi possession de ses fonctions de commandant en chef de l'escadre de réserve. Un certain nombre d'habitants ont arboré à leurs fenêtres des pavillons français et russes, à l'occasion de cette cérémonie, coïncidant avec l'anniversaire de l'arrivée de l'escadre de l'amiral Avellan, en octobre 1893. Le télégramme envoyé de Wladivostok par le commandant, les officiers et l'équipage du croiseur *Amiral-Nakhimoff*, pour fêter cet anniversaire, a produit une profonde émotion.

La guérison du croup

Dans sa séance de mardi, à l'Académie de médecine, M. Strauss, chargé de la rédaction du rapport, a donné lecture d'une lettre détaillée et technique sur la méthode du vaccin du croup à laquelle il a donné les conclusions suivantes :

« Votre commission vous propose donc d'émettre un avis favorable sur l'emploi du *serum antidiphthérique* et de formuler en outre le vœu que l'Institut Pasteur soit mis en mesure de faire face aux demandes de serum qui pourront lui être faites, soit par les médecins, soit par les pouvoirs publics. »

L'Académie de médecine, après avoir entendu le rapport du docteur Strauss, sur le vaccin antidiphthérique du docteur Roux, a adopté, à l'unanimité, l'avis favorable émis par sa commission.

L'affaire de Cempuis

Dans une lettre adressée au président du conseil, M. Robin, directeur révoqué de Cempuis, proteste contre sa révocation, et entend prouver que, dans cette circonstance, le conseil des ministres a commis une illégalité flagrante. M. Robin déclare que, d'après l'article 31 du chapitre III, du titre II de la loi du 30 octobre 1886, sa révocation par le préfet ne pouvait être prononcée que sur la proposition de l'inspecteur d'académie, après avis motivé du conseil départemental. En conséquence, et d'après l'article 33 de la même loi, M. Robin se considère comme simplement suspendu, seule mesure provisoire qui pût, dit-il, être prise contre lui en attendant que le conseil départemental ait été saisi de l'affaire.

Les courses de taureaux

Le ministre de l'intérieur s'est occupé, lundi, des mesures à prendre à la suite des incidents de Nîmes et de Dax.

A Nîmes, les organisateurs s'étaient bornés, dans les affiches, à annoncer la course sans faire allusion à l'éventualité de la mise à mort du taureau.

Dans ces conditions, l'autorité n'avait eu à prendre aucune mesure préventive. Il fallait attendre la course pour constater s'il y aurait ou non infraction à l'arrêté interdisant la mise à mort. Cette infraction ayant été commise procès-verbal a été dressé.

L'organisateur des courses va être poursuivi, conformément à la loi; d'autre part, le ministre de l'intérieur a pris des arrêtés d'expulsion contre les six toréadors espagnols qui étaient venus prendre part à la course.

A Dax, contrairement à ce qui s'est passé à Nîmes, les affiches, placardées dès samedi, annonçaient formellement qu'il y aurait mise à mort du taureau. Dans ces conditions, le préfet des Landes, agissant en vertu des instructions du ministre de l'intérieur, avait interdit les courses.

Des mesures avaient été prescrites en vue d'assurer l'exécution des ordres du gouvernement. Mais les organisateurs des courses, pour déjouer ces mesures, avaient avancé les courses de plusieurs heures, avant que les brigades de gendarmerie qu'on avait fait venir des localités voisines fussent arrivées à Dax.

Néanmoins, les courses ont pu être en partie empêchées. Des poursuites auront lieu à Dax contre les auteurs des infractions commises.

Paris, 17 octobre.

Le ministre de l'intérieur, à propos des courses de taureaux, a envoyé, nous dit-on, des instructions spéciales au préfet du Gard, pour agir rigoureusement, s'il est nécessaire, contre une nouvelle mise à mort du taureau.

Le Tzar à Corfou

Corfou, 17 octobre.

Le gouvernement et les autorités locales font des préparatifs en vue de rendre le séjour du Tzar aussi sûr et agréable que possible. Des décorateurs français sont arrivés. Des mesures très strictes seront prises vis-à-vis des passagers non munis de passeport.

Saint-Petersbourg, 17 octobre.

Le Tzar a reçu vendredi à Livadia M. de Nélikoff, ambassadeur de Russie auprès de la Porte. Il a été question, dans cette entrevue, du voyage de l'empereur à Corfou et des circonstances qui pourront se produire lorsqu'il traversera les Dardanelles. Le Tzar et son ambassadeur se sont aussi entretenus de la politique de l'Angleterre en Egypte.

Le prince Obolenski, directeur de la chancellerie au ministère des affaires étrangères, est parti pour Livadia.

On s'accoutume ici à l'idée de transmettre provisoirement au grand-duc héritier, une partie des affaires gouvernementales urgentes dans le cas où le Tzar serait obligé de faire à l'étranger un séjour plus ou moins long.

Toulon, 19 octobre.

Suivant des dépêches adressées au port, on croit qu'un cuirassé de l'escadre active d'évolution de la Méditerranée occidentale, le *Neptune* ou l'*Amiral-Duperré*, recevrait l'ordre de se rendre à Corfou, pour y saluer le Tzar au moment de son arrivée.

Les relations Franco-Suisses

Une délegation des chambres de commerce de Mâcon, Charolles, Tournus, Beaune et de l'association de Bordeaux a été reçue, mardi après midi, par M. Viger, ministre de l'agriculture. Après un entretien très long et très cordial, qui a roulé sur la question de la viticulture et du commerce des vins, le ministre a dit qu'il souhaitait vivement de voir réussir la reprise des relations commerciales avec la Suisse sur le pied d'une équitable réciprocité dans l'intérêt des deux pays.

Mme Ismer

D'après *le Messin*, Mme Ismer serait prochainement remise en liberté, et il serait tout bonnement pris contre elle un arrêté d'expulsion. Le ministère de la guerre à Berlin n'aurait pas estimé que les faits mis à la charge de Mme Ismer, fussent tellement graves, qu'un procès devint indispensable. Les renseignements et les documents recueillis par l'inculpée n'auraient été que d'une importance médiocre, et leur divulgation n'aurait pas mis l'empire en péril.

LA QUESTION DE MADAGASCAR

On lit dans *le Rappel*, à propos de l'interpellation de M. Pierre Alype :

Le gouvernement ne pourra, sans doute, pas en accepter le débat immédiat; il doit attendre, en effet, le résultat de la mission que M. Le Myre de Vilers a été chargé de remplir auprès du gouvernement hova. On a appris par dépêche que M. le Myre de Vilers était arrivé à Tamatave le 9 octobre. Pour aller de ce point à Tananarive, il faut une douzaine de jours; c'est donc, à peu près au moment où la session parlementaire s'ouvrira que notre représentant arrivera dans la capitale de Madagascar. Il faudra donc lui laisser un délai pour faire à la cour d'Emyrne les communications dont il est chargé et faire connaître au gouvernement français les résultats de sa mission.

L'opinion de M. Alype

Dans une interview que publie *le Matin*, M. Alype annonce qu'il a reçu une lettre de M. Hanotaux lui demandant de venir s'entendre avec lui pour la date de son interpellation. M. Alype estime que nous commettons une faute capitale en négociant avec les Hovas, sachant très bien que nos négociations n'aboutiront à rien. Aussi, dit-il, pourquoi perdre du temps en négociations inutiles. Ce temps perdu, les Hovas savent le mettre à profit. Chaque jour, ils reçoivent des canons et des fusils, sans parler des officiers anglais et américains qui vont instruire leurs troupes. Il faut leur déclarer la guerre immédiatement.

M. Alype considère que l'expédition de Madagascar sera facile, bien qu'on prête aux Hovas l'intention d'abandonner la capitale et de se réfugier dans la partie la plus sauvage de l'île.

On assure que les ministres de la guerre et de la marine se sont mis d'accord pour confier le commandement de l'expédition au général Giovannelli dont la prudence éprouvée est une garantie contre toutes les surprises.

ANGLETERRE

On télégraphie de Rome au *Daily Chronicle* : « Le comte Tornielli a reçu avis, il y a une quinzaine de jours, qu'il devrait quitter l'ambassade de Londres. »

» On dit que ce rappel est dû à ce que le comte Tornielli n'est pas favorable à une entente anglo-italienne sur les questions africaines.

» M. de Renzis, actuellement ministre à Bruxelles, serait son successeur. »

L'Italie et la Grèce

Le *Moniteur de Rome* apprend qu'une certaine tension règne dans les rapports entre la Consulta et la Grèce.

Le président du conseil serait mécontent de l'attitude du cabinet d'Athènes, qui s'est détourné de la Triplice pour se rapprocher de la France et de la Russie.

MAROC

Tanger, 17 octobre.

La situation est grave à Marrakech. Le prince Moulez-Abbas, khalifa du sultan, est bloqué par les insurgés pour avoir voulu arrêter, selon les ordres chérifiens, le caïd des Behamma qui s'est défendu avec l'énergie du désespoir et a fini par se tuer.

La ville, depuis huit jours, est en proie à l'insurrection. On espère encore que les troupes du sultan sont en état de la réprimer.

Le gouverneur de Casablanca a été révoqué pour incapacité.

CHINE & JAPON

Tien-Tsin, 15 octobre.

Aucune proposition de paix n'a été faite au nom de la Chine, et l'assertion que le Japon en aurait reçu est par conséquent sans fondement.

Londres, 16 octobre.

Le *Times*, parlant de l'initiative prise par le Foreign-Office, pour amener une intervention européenne dans le but d'arrêter les hostilités en Extrême-Orient, dit qu'il semble évident qu'aucune des puissances n'a accepté les propositions britanniques. Le gouvernement a couru gratuitement au devant d'un grave échec qui ne peut qu'amoindrir le prestige de l'Angleterre et affaiblir ses moyens d'intervention efficace dans le cas où une occasion propice se présenterait.

On télégraphie de Vienne au *Times* :

Il y a lieu de croire que les conditions de paix du Japon seront les suivantes :

- 1° Indemnité de guerre ;
- 2° Annexion de Formose ;
- 3° Indépendance de la Corée ; réformes considérables dans l'administration de ce pays ; exclusion de l'ingérence chinoise ;
- 4° Ouverture de quelques centres importants de la Chine au commerce étranger.

Shanghai, 16 octobre.

Chang-Tshi-Toung, vice-roi de Hu-Kwang, a été mandé à Pékin. On croit que le vice-roi aura à répondre des émeutes qui ont eu lieu dans sa province. Il voyage incognito. Il aura une audience de l'empereur aussitôt son arrivée.

On continue à faire circuler des bruits relatifs à des projets d'emprunts en Europe.

Tien-Tsin, 16 octobre.

Un décret impérial publié à Pékin déclare que le gouvernement prend la responsabilité entière de la protection des résidents étrangers.

L'escadre de Pei-Yang a quitté les docks après avoir réparé ses avaries.

Yokohama, 16 octobre.

La Diète japonaise convoquée en session extraordinaire, d'une durée de sept jours, pour traiter de questions importantes concernant la guerre, s'est réunie hier à Hiroshima, quartier général du Mikado, pour procéder à l'élection de son bureau.

M. Kumunoto a été nommé président et M. Shimado, vice-président.

L'ouverture officielle de la Diète sera probablement faite par le Mikado lui-même; elle aura lieu demain.

Le comte Inouy est parti pour la Corée, où il prendra la direction générale des affaires de la péninsule; il sera remplacé au ministère de l'intérieur par M. Nomura.

Un grand nombre de prisonniers chinois sont arrivés à Tokio.

Saint-Petersbourg, 16 octobre.

Dans les cercles diplomatiques pétersbourgeois, on affirme que les grandes puissances européennes sont tombées d'accord pour n'exercer aucune action sur le cours des événements belliqueux qui se déroulent entre la Chine et le Japon et de n'intervenir que lorsque seront entamés les pourparlers par un traité entre les gouvernements belligérants.

On ajoute qu'aucune puissance ne posera isolément son intervention et que la neutralisation de la Corée est, d'ores et déjà, une question décidée.

L'Incendie de Canton

Les bateaux de fleurs de Canton ont presque tous brûlé dans la matinée du 31 août.

C'étaient, on le sait, des palais flottants décorés avec le plus grand luxe et servant d'habitations à un gracieux peuple de danseuses et de musiciennes.

Il y en avait deux ou trois cents, reliés entre eux par des ponts, des escaliers, des passerelles, et formant une espèce de Venise chinoise qui, les soirs de fête s'illuminait magnifiquement.

C'est précisément après un mois de cérémonies et de réjouissances, que l'incendie s'est déclaré; le carnaval s'est terminé par un terrible mercredi des cendres, dans le pillage d'une bande de pirates de rivière accourus pour profiter du désastre.

On évalue les dégâts à deux millions et demi de francs; une centaine de personnes ont été noyées ou brûlées.

TIRAGES FINANCIERS

(15 octobre)

Obligations Ville de Paris 1869

Le numéro 662,980 gagne 200,000 francs. Les numéros 53,577, 137,556, 438,311, 508,064, chacun 10,000 francs.

Un lot de 1,000 francs est échu aux numéros suivants : 334,384, 452,767, 518,771, 571,676, 613,655, 228,140, 310,224, 139,120, 678,640 et 462,861.

Panama

Le numéro 815,068 gagne 250,000 francs. Le numéro 655,146 gagne 100,000 francs. Les numéros 1,613,872 et 274,181 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 669,950 et 1,184,958 gagnent chacun 5,000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 1,201,854, 1,870,702, 343,017, 1,463,883 et 1,873,461.

Les cinquante numéros suivants sont remboursables par 1,000 francs :

870,087	717,768	1,102,178	322,372
564,886	1,029,363	1,014,007	1,951,712
1,378,436	936,387	539,175	599,377
687,580	1,771,003	1,265,080	872,746
495,028	1,096,354	1,237,375	1,114,974
1,102,316	1,565,795	980,070	709,766
485,643	3,889	1,549,062	910,036
474,420	1,989,378	854,920	1,547,676
1,521,694	957,407	45,831	275,982
1,199,541	1,146,584	45	1,936,196
733,692	557,060	275,416	890,131
493,300	421,280	501,315	1,758,306
980,191	838,348.		

Le paiement des lots s'effectuera à partir de jeudi 15 novembre.

Bons à lots du Crédit Foncier

Hier, a eu lieu, au Crédit foncier, le tirage annuel des bons à lots de l'Exposition universelle de 1889.

Le gros lot de 50,000 francs est gagné par le numéro 229,343.

Les dix numéros suivants sont remboursables par 1,000 francs :

1,101,352	527,749	719,672	108,904	260,863
82,437	1,049,509	952,033	1,173,911	631,015

Les cent vingt autres numéros extraits de la roue sont remboursables à cent francs.

Exposition universelle de Lyon

La distribution des récompenses aux Exposants de l'Exposition de Lyon, aura lieu le dimanche 21 octobre, sous la présidence de M. Lourties, ministre du Commerce et de l'Industrie, et de M. Delcassé, ministre des colonies.

Le dimanche 4 novembre, M. le général Mercier, ministre de la Guerre, inaugurera officiellement l'Ecole de santé militaire.

A l'occasion de ces cérémonies officielles et des visites des ministres à l'Exposition, de grandes fêtes de jour et de nuit seront données dans le parc de l'Exposition.

La Compagnie P.-L.-M., étant donné le grand succès de l'Exposition, veut bien organiser des trains de plaisir avec grande réduction de prix, comme pour l'Exposition de 1889, des grands centres : Paris, Marseille, Nîmes, Montpellier, St-Etienne, Clermont-Ferrand, Dijon, Besançon, Genève, Grenoble, etc.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Mariage

Aujourd'hui a eu lieu le mariage de Mlle Corhumel, fille de M. Corhumel, receveur principal des postes et télégraphes, en retraite, avec M. Jauréguiberry, lieutenant au 23^e d'artillerie

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Barreau de Cahors

Les avocats du barreau de Cahors ont constitué mardi, le conseil de l'ordre de la manière suivante :

M^e Meyzen, bâtonnier; M^{es} Lagarrigues, Munnin-Bourdin et H. de Valon, membre; M. Castagné, secrétaire.

Réunion de la chambre des huissiers

Les huissiers de l'arrondissement de Cahors se sont réunis dimanche, pour leur assemblée générale annuelle.

Dans cette réunion, ont été désignés pour faire partie du conseil de discipline : MM. Daynard, de Duravel, syndic; Fraysse, de Luzech, rapporteur; Serres, de Cahors, trésorier; Payret-Mirande, de Cahors, secrétaire; Olié, de Limogne, membre.

Le vaccin du croup

Dans la séance du conseil d'hygiène et de salubrité publique, du jeudi 11 courant, M. Vigouroux a proposé au conseil de prendre l'initiative d'une souscription publique pour l'institut Pasteur, et permettre ainsi à M. le docteur Ronx d'acquiescer un plus grand nombre de chevaux.

Le conseil a estimé que les expériences ne sont pas encore suffisamment concluantes et a réservé la solution de cette question pour la prochaine séance.

Nos compatriotes

A l'Opéra-Comique on prépare la reprise du *Domino-Noir*, avec Mmes Brejean-Gravière et Mallé Truffier, le délicieux ténor Mouliérat, la basse Belhomme et MM. Grivot et Marc Mohel.

A l'occasion de la prochaine représentation de *Rip* au Théâtre de la Gaité, nos grands confrères de la capitale donnent la biographie artistique suivante, de notre compatriote M. Gabriel Soulaacroix :

C'est jeudi prochain qu'aura lieu la première représentation de *Rip*. N'est-ce pas tout dire que d'annoncer que c'est à M. Soulaacroix qu'a été confié le rôle important de Rip!

M. Soulaacroix est un enfant gâté des Parisiens qui l'ont maintes fois applaudi à l'Opéra-Comique. On se rappelle les brillantes créations de M. Soulaacroix : *Plutus*, de Lecoq; *Egmond*, de Salvayre; *Dimitri*, de Joncières; Clément Marot de la *Basoché*, de Messager; Crispin, des *Folies amoureuses*, de Pessard, et tout récemment Ford de *Falstaff*, l'œuvre du maître Verdi. Il faut ajouter à ces créations le rôle de Bekmesser des *Maîtres chanteurs*, de Wagner, joué à la Monnaie de Bruxelles, et cet hiver à Monte-Carlo; Yago de l'*Othello*, de Verdi.

M. Soulaacroix a également abordé le théâtre italien à Londres, où à côté des noms connus, la Patti, Gailhard, Pauline Lucca, il a successivement interprété *Carmen*, *Il Seraglio*, *L'Etoile du Nord*, *Le Pré aux Clercs*, *Gioconda*, *Dinorah*, etc., etc.

Nous ne parlerons pas des différents rôles du répertoire joués à l'Opéra-Comique. Qui ne l'a pas vu dans *Zampa* et dans les *Pêcheurs de Perles*.

Collège de jeunes filles

Mlle Armengaud, institutrice primaire, 4^e classe, au collège de jeunes filles, à Cahors, est chargée, à titre de suppléante, des fonctions d'institutrice primaire, même classe, au collège de jeunes filles, à Albi, pendant la durée du congé accordé à Mlle Fonvielle.

Mlle Fluteau, pourvue du brevet supérieur, ancienne directrice des cours secondaires de jeunes filles, à Castres, est chargée, à titre de suppléante, des fonctions d'institutrice primaire, 4^e classe, au collège de jeunes filles, à Cahors, pendant la durée de la suppléance confiée à Mlle Armengaud, au collège de jeunes filles, à Albi.

Traitement antirabique

L'*Officiel* publie la note ministérielle suivante relative au traitement à l'institut antirabique de Marseille, des militaires des 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e 18^e corps d'armée mordus par des chiens atteints ou suspects de rage :

« Paris, 11 octobre.

» Par décision du 11 octobre 1894, le ministre arrête que les militaires appartenant aux 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée, mordus par des chiens atteints ou suspects de rage, cesseront d'être dirigés sur le Val-de-Grâce et seront, à l'avenir, envoyés à l'hôpital militaire de Marseille pour y être soumis au traitement pasteurien à l'institut antirabique, nouvellement créé dans cette ville.

» Par suite, les rapports indiquant les circonstances dans lesquelles ces militaires ont été mordus, devront être adressés directement au directeur du service de santé du 15^e corps d'armée.

Le prix du pain

A partir du 16 octobre 1894, le prix du pain dans la commune de Cahors, est fixé comme suit :

- 1^{re} qualité, le kilogramme 0 fr. 30
- 2^e — — — 0 fr. 25
- 3^e — — — 0 fr. 20

Postes et télégraphes

On assure que M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes, se montre favorable à l'adoption de la proposition Raiberti, taxant uniformément à 0 fr. 15 cent. toutes les adresses de télégrammes, quel que soit le nombre de mots employés.

Tribunal correctionnel de Cahors

C'est aujourd'hui que sont venus, devant le tribunal correctionnel, les procès intentés au *Rappel Social* par M. Lainé, rédacteur en chef du *Réveil du Lot* et par M. Girma, libraire.

M^e Argériadès, du barreau de Paris, présente la défense du *Rappel*.

M^e Lagarrigue, assiste M. Lainé et M^e Besse, assiste M. Girma.

Nous donnerons les résultats de ces procès dans notre prochain numéro.

Conférence socialiste

C'est ce soir, à 8 heures, qu'aura lieu au théâtre, la grande conférence socialiste faite par MM. Vaillant, Chauvières, Baudin, députés, et M^e Argériadès, avocat.

Sujet : La Révision par le peuple et l'Impôt sur le Revenu.

Chemin de fer

Par un arrêté en date du 3 courant, réorganisant en huit arrondissements le service du contrôle de l'exploitation et de la traction du réseau d'Orléans, les lignes suivantes sont comprises dans le 7^e arrondissement dont la résidence est à Toulouse :

1^o Cahors à Capdenac; 2^o Capdenac à Rodez; 3^o Viviez à Decazaville.

La classe 1893

On nous annonce que la répartition du contingent sera achevée dans quatre ou cinq jours et portée prochainement à la connaissance des intéressés. Le départ des conscrits de la classe 1893 serait fixé aux 15 et 16 novembre.

Acte de probité

M. Ressayguier, instituteur en retraite, propriétaire à Pern, a trouvé à Cahors, samedi dernier, un porte-monnaie qu'il tient à la disposition de son légitime propriétaire.

Sauvetage

Lundi soir la femme C. a tenté de se suicider en se jetant dans le Lot, au Port-Bullier. Le sieur Besse, employé d'octroi, a réussi à la sauver en se servant d'un bateau à moitié plein d'eau. Elle a reçu les premiers soins au poste de sauvetage. On ignore les causes de cette tentative de suicide.

Nous appelons l'attention de l'administration sur le sieur Besse, qui n'en est pas à son premier acte de dévouement.

Commutation de peine

La peine de mort, prononcée le 7 août dernier par le conseil de guerre du 17^e corps contre le soldat Pierre Terrié, du 7^e de ligne, en garnison à Cahors, vient d'être commuée en celle de dix ans de détention dans une enceinte fortifiée. Ce militaire avait été reconnu coupable de vol, d'outrages et voies de fait envers un caporal.

Policlinique de Bordeaux

Voici le tableau des consultations gratuites de la Policlinique de Bordeaux :

Maladies de la bouche et des dents. — Les mardi et samedi à 9 heures.

Orthopédie. — Les lundi, mercredi et vendredi à 10 h.

Maladies de la gorge et du larynx. — Les lundi et jeudi à 9 h.

Maladies des oreilles et du nez. — Les mardi et vendredi à 9 h.

Maladies des yeux. — Les lundi, mercredi et vendredi à 10 h.

Maladies des voies urinaires. — Les lundi et vendredi à 1 h.

Cystoscopie. — Le jeudi, à 9 h.

Maladies du cœur et des poumons. — Les mardi et jeudi à 3 h. 1/2.

Maladies nerveuses. — Les mardi et samedi à 3 h. 1/2.

Maladies des femmes. — Les lundi et vendredi à 10 h. 1/2.

Maladies chirurgicales. — Les lundi, jeudi et samedi à 4 h.

Ces consultations, destinées aux malades indigents ou munis d'une lettre de leur médecin, ont lieu toute l'année, place Fondaudège, 10.

Marché-foire de Cahors du 13 octobre

La foire du 13 octobre a été assez importante. Le cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches amenés, 120 environ. Les gras se sont vendus de 37 à 39 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés aux cours des derniers marchés.

Porcelets, 200 environ, vendus à raison de 15 à 35 fr. la pièce selon grosseur. Il n'y en avait pas de gras.

Moutons ou brebis amenés, 450 environ, les gras, étaient livrés à raison de 65 à 75 centimes le kilo. Il y a une légère hausse sur les brebis et les agneaux pour l'élevage.

Halle. — Blé en vente 250 hectolitres, vendus 240, prix moyen, 13,75 l'hectolitre. Maïs, 430 hectolitres, vendus 400 prix moyen de 8,75 à 10,50 selon qu'il était sec. Pommes de terre 130 hectolitres vendus à raison de 3,75 à 4 fr. l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses, vendues de 0,55 à

0,60 le 1/2 kilo. Dindes, 0,45 le 1/2 kilo. Canards 0,50 le 1/2 kilo. Lapins privés, 0,35 le 1/2 kilo. Œufs, 0,80 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Gourdon

M. Serr, sous-préfet de 3^e classe à Gourdon, vient d'être nommé sur place à la 2^e classe de son grade.

* * *

L'assemblée générale annuelle des huissiers de notre arrondissement, a eu lieu dimanche dernier à Gourdon.

Le bureau a été ainsi constitué pour l'année judiciaire 1894-95 :

MM.
Dauliac, syndic.
Ferby, secrétaire.
Veyssat, trésorier.
Despriet, rapporteur.
Leymarie, membre.

Gramat

Dimanche dernier, le nouveau conseil municipal de Gramat a procédé à l'élection de la nouvelle municipalité.

M. le docteur Fonservines a été élu maire; MM. Roussély et Décros, adjoints.

Montfaucon

Dans la nuit du 8 octobre, les époux Courdès, demeurant à Montfaucon, furent réveillés par une forte détonation produite par un engin bourré de poudre qu'on avait déposé dans leur cave. Aucun accident ni dégât matériel ne sont heureusement à déplorer, mais il y eut un dégagement de fumée si intense, que les époux Courdès faillirent être asphyxiés. Une longue mèche avait permis de mettre le feu à cette bombe d'un nouveau genre.

Une enquête est ouverte.

Prayssac

La foire a été belle, les forts attelages n'ont pas trouvé preneurs.

Les petits attelages seuls se vendaient de 5 à 700 la paire, pas d'affaires sur les bœufs de boucherie.

Les porcs gras se vendaient de 48 à 52 fr. les 50 kilos.

Les petits porcs sont très chers.

Les oies de 10 à 14 fr. 50 la paire.

Les canards de 5 à 7 fr. id.

Les poules se vendaient difficilement.

Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Les perdrix 2 fr. l'une.

Les œufs 70 cent. la douzaine.

Le blé de 12 à 13 fr. les 4/5.

Le maïs de 7 à 8 fr. les 4/5.

Les châtaignes de 4 à 5 fr. les 4/5.

Monsempron

La foire a été belle, mais les affaires sur les forts bœufs ainsi que sur les gras n'ont pas été importantes.

Les porcs gras se vendaient de 48 à 52 fr. les 50 kilos.

Les autres porcs de 30 à 50 fr.

Les oies de 10 à 14 fr. la paire.

Les poules de 4 à 5 fr. id.

Les poulets de 2 à 3 fr. id.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi, 25 octobre, la troupe de M. ANDREL donnera, sur notre scène, avec le concours de Mlle Jeanne Chambly, de l'Ambigu, M. Andrel et M. Montherel, des théâtres de Paris :

La Catalane

Pièce historique en 7 tableaux, par M. Louis-Xavier de Ricard

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 18 et 21 OCTOBRE
de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)
Cahors, pas redoublé Kelsen.
Les Dragons de Villars, Ouverture Maillard.
Les Jardins d'Armide, valse Godefroy.
Les Mousquetaires de la Reine Halevy.
La Grande Duchesse, quadrille Offembach.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n^o 2, du mardi 30 octobre inclus au vendredi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 5 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 5 novembre.

FAITS DIVERS

Terrible incendie près d'Agen

Mardi matin vers une heure, les habitants de Casteljaloux ont été réveillés par le tocsin et le tambour : un terrible incendie venait de se déclarer au quartier de la Cardine, dans les magasins de planches de M. Bertrin, propriétaire d'une scierie mécanique. En un clin d'œil les flammes avaient dévoré le magasin, et malgré les efforts des pompiers et de toute la population, il était impossible de circonscire l'incendie.

Neuf maisons ont été détruites : le magasin, la maison d'habitation et les écuries de M. Bertrin, le magasin à bois de M. Gallinaire, menuisier, la maison et les écuries de la veuve Dasque, la maison de la veuve Manicary, la maison, le magasin et les dépendances de M. Caubet, épicer.

Les pertes sont couvertes par diverses assurances. On suppose que l'incendie est dû à la malveillance, les magasins Bertrin, où le feu a pris, ayant été déjà détruits par un incendie il y a quelques mois.

Un souverain provoqué en duel

Un citoyen des Etats-Unis, M. Richard Gœrdeler, vient de publier à New-York, une brochure intitulée *Fiat Justitia*, dans laquelle il rappelle qu'il a provoqué en duel l'empereur Guillaume.

Le fait est exact. M. Gœrdeler fut envoyé, il y a une dizaine d'années à Berlin, pour défendre les intérêts de certains actionnaires du chemin de fer Northern-Pacific. Au bout de quelques années, et à la suite d'un procès relatif à une question d'héritage, Gœrdeler, « citoyen des Etats-Unis, donc souverain », provoqua, au pistolet, « un autre souverain ».

Déclaré fou, il fut interné dans une maison d'aliénés à Schwet, mais ses compatriotes le firent rapatrier.

Aujourd'hui, Gœrdeler est guéri; tel est, du moins, l'avis des médecins américains, et on pense qu'il retournera bientôt en Allemagne.

Piquante aventure royale

Voici une très piquante aventure arrivée dernièrement au roi Léopold :

Le roi des Belges, en excursion, entra dans une ferme et demandait un verre de lait. Il se mit aussitôt à converser en anglais avec un de ses amis. Pendant que le Roi buvait, la fermière, s'adressant à son mari, lui dit en flamand :

— Je serais curieuse de savoir ce que cet Anglais au nez long va payer.

— Permettez-moi, dit le Roi en flamand, en lui tendant une pièce de 5 francs à son effigie, de vous offrir le portrait de l'Anglais au long nez.

ETUDE

de M^e Louis LACAZE, avoué-licencié,
10, cours de la Chartreuse, Cahors
(Ancienne étude Delbreil).

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M^e Balitrand, huissier à Cahors, en date du dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré,

Il appert :
Que Madame Laurence-Françoise-Sarah Grimal, sans profession, épouse de Monsieur Pierre-Camille Poujade, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée au lieu de Laborie, commune de Lentillac,

A formé contre son dit mari sa demande en séparation de biens et que M^e Louis Lacaze, avoué près le tribunal civil de Cahors, a été constitué par la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le dix-huit octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : Louis LACAZE.

BONNES BARRIQUES

A VENDRE

A de bonnes conditions
S'ADRESSER A LA LIQUIDATION
J. CANGARDEL et FILS

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.
S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénélon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Re-

tour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcontié.

PRIX MODÉRÉS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

COMPAGNIE ELECTRIQUE DU SECTEUR DE LA RIVE GAUCHE DE PARIS

ANONYME. — CAPITAL : 5 MILLIONS DE FRANCS
SOUSCRIPTION à 10.000 Obligations de 500 Francs 5 %
Intérêt annuel, 25 fr. — Jouissance du 1^{er} Octobre 1894

La Compagnie a pour objet l'éclairage de la Rive Gauche, soit les 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e Arrondissements, ainsi que la Cité et l'Île Saint-Louis.

PRIX D'ÉMISSION : En souscrivant... Fr. 100
A la répartition, le 30 octobre 1894... 100
Du 25 au 30 novembre 1894... 100
Du 25 au 30 décembre 1894... 100
TOTAL : Fr. 492 50

PAYABLES COMME SUIV : Du 25 au 30 janvier 1895... 22 50
Les obligations qui seront libérées à la répartition jouiront d'une bonification de 2 fr. 50.
Les obligations libérées à la répartition ressortent à 490 fr. A ce prix, leur revenu est de 5.10 0/0.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LES 19 ET 20 OCTOBRE 1894

A Paris, chez M. F. BROCARD, banquier, 5, rue Drouot
On peut souscrire dès à présent par correspondance
Envoyer les fonds en billets de banque, mandats-poste, mandats ou chèques sur Paris et les départements ou en titres négociables.
On peut verser au compte de M. F. BROCARD, dans les Sociétés de Crédit et dans leurs succursales, et s'adresser aux principaux Banquiers et Agents de Change de Paris et des Départements.
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE
ci-contre

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

CHRISTOFLE & C^{ie}

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTE. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEMBRE DES Plaies d'Ulères variqueux et incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm. Aide-Major aux Hôp. Militaires, AMELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures sur les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
— Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Metz, mesurée 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.